

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le - 8 NOV. 2018

ID : 031-213105612-20181108-D2018_104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à Mme SYLVIE PIEROT), MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA)

Était absent excusé :

Monsieur DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/104

Objet : Règlement de formation

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan de formation actuel de notre collectivité a été voté en Conseil Municipal le 06 juillet 2016, après avis du Comité technique en date du 14 juin 2016.

Le décret 2017-928 du 06/05/2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité (CPA), dans la Fonction Publique et à la formation professionnelle tout au long de la carrière est venu modifier les règles de formation des agents, impliquant par la même, une mise à jour du règlement de formation.

Le CPA est composé du compte personnel de formation (CPF) qui correspond au volet de formation individuel propre à chaque agent et du compte d'engagement citoyen (CEC) qui correspond à l'activité bénévole et de volontariat.
Ce dernier remplace le droit individuel de formation (DIF).

Dans le même temps, des évolutions importantes ont été mises en place par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale :

Des formations Intra, des formations Union, et des formations distancielles qui viennent compléter l'offre de formation du CNFPT.
Ces évolutions ainsi que les modalités d'organisation ou de prise en charge, figurent dans le nouveau règlement de formation.
Celui-ci a été approuvé au Comité Technique, en date du 29 mai 2018.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le règlement de formation.

Décision

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter le règlement de formation.

- Transmis le - 8 NOV. 2018
- Affiché le - 8 NOV. 2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

